

38.1 - RETRAIT OU REFUS

Tout entraîneur-chef, entraîneur ou responsable d'une région qui retire son équipe ou refuse de jouer la partie, quelle qu'en soit la raison, perd la partie par forfait et entraîne une suspension pour la prochaine partie à l'entraîneur-chef de l'équipe fautive (ou celui occupant cette fonction lors de la partie).

Révision #2

Créé 2 mars 2023 17:07:55 par Baseball Québec

Mis à jour 3 avril 2023 17:04:04 par Baseball Québec